



DOSSIER DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 29 avril 2022 à 9h30

**Salons HOCHE
9, avenue Hoche
75008 PARIS**

Sommaire

Page

- 1 Le Mot du Président**
- 2 Convocation à l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2022 incluant l'ordre du jour de cette assemblée**
- 7 Comment participer à l'assemblée générale ?**
- 10 Comment remplir votre formulaire de pouvoirs et de vote par correspondance ?**
- 11 Exposé sommaire**
- 22 Informations financières complémentaires**
 - Page 23 : Chiffres clés et états financiers consolidés
 - Page 27 : Résultats des 5 derniers exercices
- 28 Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2022**
- 36 Renouvellements de mandats d'administrateur proposés à l'assemblée générale**
- 44 Renouvellement d'un mandat de censeur proposé à l'assemblée générale**
- 46 Formulaire de demande d'envoi de documents**

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL SA

Société anonyme au capital de 82.948.700 euros

Siège social : 11-13, avenue de Friedland - 75008 PARIS

572 182 269 RCS PARIS

www.societetoureiffel.com

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2021 marque pour la Société de la Tour Eiffel le terme d'un cycle de 3 ans, entamé avec l'absorption d'Affine fin 2018. La Foncière a finalisé son recentrage, son plan de cessions et ramené son endettement à un niveau conforme aux standards de place. Elle est aujourd'hui prête à entamer de nouvelles étapes de son développement.

Pour la diriger dans ces nouveaux horizons, le Conseil d'Administration a choisi Christel Zordan au poste de Directrice Générale, pour un mandat qui s'étendra jusqu'en 2024. Au nom du Conseil d'Administration, je souhaite exprimer notre satisfaction de confier la direction générale de notre foncière à une femme dynamique, professionnelle de l'immobilier qui, au long de son parcours, a occupé plusieurs postes stratégiques. Nous sommes confiants et convaincus que son expérience et ses compétences nous permettront d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous fixons pour l'avenir de la Société de la Tour Eiffel.

Nous savons également que Christel Zordan pourra compter sur l'expertise des équipes de l'entreprise, et sur le soutien de Bruno Meyer, dont le mandat de Directeur Général Délégué a été renouvelé jusqu'en 2024.

Nous avons toute confiance en Christel Zordan, en Bruno Meyer et en l'ensemble des collaborateurs de la Société de la Tour Eiffel pour inscrire la Foncière dans la dynamique souhaitée par son Conseil d'Administration et ses actionnaires.

Didier RIDORET

Président du Conseil d'Administration jusqu'en février 2022

Convocation à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 avril 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le 29 avril 2022 à 9h30 aux Salons Hoche – 9, avenue Hoche – 75008 PARIS.

AVERTISSEMENT

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2022 (ci-après l'Assemblée Générale) en fonction de l'évolution des situations sanitaire et/ou juridique.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société (<http://www.societetoureiffel.com/assemblees-generales>) qui sera mis à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale et/ou les adapter aux évolutions législatives, réglementaires et sanitaires qui interviendraient postérieurement à la parution du présent avis.

Pour plus d'informations, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société (<http://www.societetoureiffel.com/assemblees-generales>).

L'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
3. Affectation du résultat de l'exercice - distribution de dividende
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce – constat de l'absence d'une convention nouvelle
5. Renouvellement de Bibiane de Cazenove, en qualité d'administrateur de la Société
6. Renouvellement de La Mutuelle Générale en qualité d'administrateur de la Société
7. Renouvellement de SMA SA en qualité d'administrateur de la Société
8. Renouvellement de Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Public (SMABTP) en qualité d'administrateur de la Société
9. Renouvellement de Monsieur Maxence Hecquard en qualité de censeur
10. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et des administrateurs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022
11. Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022
12. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022
13. Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Didier RIDORET, Président du Conseil d'administration
15. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thomas GEORGEON, Directeur Général du 1er janvier 2021 au 29 avril 2021
16. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Christel ZORDAN, Directrice Générale à compter du 2 novembre 2021
17. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno MEYER, Directeur Général Délégué
18. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société
19. Pouvoirs pour les formalités

1. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale. Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 27 avril 2022 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire la Société Générale, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

2. Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire pourra poser des questions pendant l'Assemblée Générale et avant le vote des résolutions, sous réserve de la vérification par la Société de l'identité de l'actionnaire concerné ainsi que de son attestation d'inscription en compte. Pour ce faire, vous devrez en faire la demande à l'adresse actionnaires@stoureffel.com, accompagnée de la copie de votre carte d'identité et de votre attestation d'inscription en compte si vos titres sont au porteur, au plus tard le 27 avril à 16 heures.

Les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent choisir entre l'une des modalités de vote suivantes (par voie postale ou électronique) :

- vote par correspondance ;
- donner procuration au Président ;
- donner procuration à toute personne physique ou morale de son choix
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire

Dans tous les cas, tout actionnaire pourra faciliter la prise en compte de son vote en préférant le vote par internet.

Pour cette même raison, les actionnaires préférant voter par correspondance par voie postale sont invités à renvoyer leur formulaires papier, dans les plus brefs délais, et ce à compter de la publication de l'Avis de Convocation à l'Assemblée Générale.

3. Vote par correspondance ou par procuration

3.1. Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

Les actionnaires pourront voter par correspondance ou se faire représenter en donnant procuration à une personne mentionnée au I de l'article L. 225-106 du code de commerce (le conjoint, le partenaire avec lequel l'actionnaire a conclu un pacte civil de solidarité, ou toute autre personne physique ou morale) ou au Président de l'Assemblée Générale, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet.

Les actionnaires inscrits au nominatif recevront par voie postale le formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance Il devra renvoyer celui-ci à l'aide de l'enveloppe T qui sera adressée avec le dossier de convocation.

Les actionnaires inscrits au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Les demandes d'envoi de formulaires, pour être honorées, devront parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit le samedi 23 avril. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera retourné à l'intermédiaire habilité qui se chargera de la transmission de ce formulaire unique accompagné de l'attestation de participation à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 (assemblees.generales@sgss.socgen.com).

Les formulaires uniques devront être reçus par l'établissement bancaire désigné ci-dessus au plus tard le troisième jour calendaire précédant l'assemblée générale, soit le 26 avril 2022, pour être pris en considération.

Le formulaire de vote par correspondance ou de procuration sera aussi disponible sur le site internet de la Société rubrique assemblée générale <http://www.societetou Eiffel.com/assemblees-generales>.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter doit être signée par l'actionnaire. Celui-ci indiquera ses nom, prénom usuel et domicile, et pourra désigner un mandataire, dont il précisera les nom, prénom et adresse ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination ou raison sociale et le siège social. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être effectuée par écrit et communiquée à la Société dans les mêmes formes que la nomination.

Lorsqu'un actionnaire a déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Le mandat donné pour l'assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

3.2. Vote par correspondance ou par procuration par internet

Les actionnaires sont invités à privilégier l'utilisation de la plateforme de vote par internet VOTACCESS. Cette plateforme permet aux actionnaires, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, de transmettre électroniquement leurs instructions de vote ou de désigner ou révoquer un mandataire, d'une manière simple et rapide.

Les actionnaires inscrits au nominatif se connecteront au site www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant le code d'accès habituels pour les titulaires d'actions au nominatif pur et le numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de son formulaire de vote papier pour l'actionnaire au nominatif administré.

Une fois connecté sur le site Sharinbox, les titulaires d'actions au nominatif devront suivre les instructions dans leur espace personnel. Au niveau de la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Répondre » de l'encart « Assemblées Générales » puis sur « Participer ». Vous serez alors automatiquement redirigé(e) vers le site de vote VOTACCESS.

Les actionnaires inscrits au porteur devront se renseigner- auprès de leur établissement teneur de compte pour savoir s'il est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire au porteur est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Société de la Tour Eiffel et suivre les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de commerce, selon les modalités suivantes : l'actionnaire devra envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante : assemblees.generales@sgss.socgen.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : les nom, prénom, adresse et références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué. L'actionnaire devra ensuite demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation au Service des Assemblées de Société Générale.

Le site VOTACCESS sera ouvert du 8 avril 2022 à 9h00, au 28 avril 2022, veille de l'Assemblée à 15h00, heure de Paris.

Il est recommandé aux actionnaires disposant de leurs codes d'accès, de ne pas attendre les derniers jours pour exprimer leur mode de participation à l'Assemblée, afin d'éviter d'éventuels engorgements du site internet.

4. Dépôt de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : actionnaires@stoureffel.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social), de façon à être reçues au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée générale (soit le 4 avril 2022), sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées.

Les demandes d'inscription de projets de résolution devront être accompagnées du texte des projets de résolution, assortis, le cas échéant, d'un bref exposé des motifs, ainsi que des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce si le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au conseil d'administration.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R. 225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris (27 avril 2022) devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société <https://societetoureffel.com/investisseurs/assemblee-generale> dès lors qu'ils remplissent les conditions précitées.

5. Droit de communication des actionnaires

Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société <https://societetoureffel.com/investisseurs/assemblee-generale> au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée Générale et pourront être consultés au siège social de la Société.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition sur le site internet de la Société ou adressé aux actionnaires sur demande à l'adresse mail suivante actionnaires@stoureffel.com.

6. Questions écrites

Conformément aux articles L. 225-108 alinéa 3 et R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites à la Société. Ces questions doivent être envoyées de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : actionnaires@stou Eiffel.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social à l'attention du Président).

Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. La Société acceptera les questions écrites qui lui parviendront jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 25 avril 2022 à zéro heure (heure de Paris).

Conformément à l'article L.225-108 du Code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle figurera sur le site internet de la Société www.societetou Eiffel.com.

Le Conseil d'administration

Comment participer à l'assemblée générale

4 options s'offrent aux actionnaires de la Société de la Tour Eiffel pour participer à l'assemblée générale :

- 1) Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée Générale
- 2) Vous pouvez voter par correspondance
- 3) Vous pouvez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou sans indication de mandataire
- 4) Vous pouvez donner pouvoir à toute autre personne physique ou morale

→Si vous n'avez pas reçu le formulaire vous permettant de demander une carte d'admission, de voter par correspondance ou de donner pouvoir, vous pourrez l'obtenir auprès de l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres.

FORMALITES A ACCOMPLIR PREALABLEMENT :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale. Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 27 avril 2022 à zéro heure, heure de Paris :

- Si vos titres sont au nominatif¹ : dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire la Société Générale, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3,
- Si vos titres sont au porteur² : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE :

Tout actionnaire pourra poser des questions pendant l'Assemblée Générale et avant le vote des résolutions, sous réserve de la vérification par la Société de l'identité de l'actionnaire concerné ainsi que de son attestation d'inscription en compte. Pour ce faire, vous devrez en faire la demande à l'adresse actionnaires@stoureffel.com, accompagnée de la copie de votre carte d'identité et de votre attestation d'inscription en compte si vos titres sont au porteur, au plus tard le 27 avril à 16 heures.

Pour exprimer votre vote, vous pourrez voter par voie postale (ou électronique) ou par internet.

1. Par voie postale (ou électronique) :

Si vous choisissez cette modalité, vous devrez :

A. Utiliser le formulaire de vote

- Si vous êtes inscrit au nominatif : le formulaire vous sera adressé par voie postale
- Si vous êtes inscrit au porteur : Vous devez vous adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Les demandes d'envoi de formulaires, pour être honorées, devront parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 23 avril.

¹ Vos titres sont au nominatif si vous avez demandé leur inscription dans les registres d'actionnaires de la Société de la Tour Eiffel, tenus par la Société Générale, 32 rue du Champ de Tir, 44300 Nantes.

² Vos titres sont au porteur si vous les détenez via un intermédiaire financier

Le formulaire de vote par correspondance ou de procuration sera aussi disponible sur le site internet de la Société rubrique assemblée générale
<https://societetoureiffel.com/investisseurs/assemblee-generale>.

B. Choisir entre l'une des modalités de vote suivantes :

- vote par correspondance : les résolutions pour lesquelles vous souhaitez voter CONTRE ou vous ABSTENIR doivent être NOIRCIES ; ou
- procuration au Président de l'Assemblée ou sans indication de mandataire. Dans ce cas, le Président émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ; ou
- procuration à toute personne physique (personne mentionnée au I de l'article L. 225-106 du code de commerce : le conjoint, le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité). Vous devrez alors préciser les nom, prénom et adresse ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination ou raison sociale et le siège social de votre mandataire. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Vous pouvez révoquer votre mandataire à condition que la révocation soit effectuée par écrit et communiquée à la Société dans les mêmes formes que la nomination.

C. Retour du formulaire :

Vous avez deux possibilités de retour :

a) Par voie postale :

- Si vos titres sont au nominatif ⁽¹⁾ : à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation qui a été adressée aux actionnaires au nominatif avec le dossier de convocation,
- Si vos titres sont au porteur (2) : Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera retourné à l'intermédiaire habilité qui se chargera de la transmission de ce formulaire unique accompagné de l'attestation de participation à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 (assemblees.generales@sgss.socgen.com).

b) Par email à l'adresse assemblees.generales@sgss.socgen.com,

Des documents mentionnés sous le a) ci-dessus, en fonction de votre situation, une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera retourné à l'intermédiaire habilité qui se chargera de la transmission de ce formulaire unique accompagné de l'attestation de participation à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3 (assemblees.generales@sgss.socgen.com), sous forme de copie numérisée en pièce-jointe d'un e-mail .

Les votes devront parvenir à la Société Générale le 26 avril 2022 au plus tard.

2 Vote par correspondance ou par procuration par internet

Les actionnaires ont à disposition une plateforme de vote par internet VOTACCESS. Cette plateforme vous permettra, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, de transmettre électroniquement vos instructions de vote ou de désigner ou révoquer un mandataire, d'une manière simple et rapide.

A- Pour les actionnaires inscrits au nominatif

Vous devrez vous connecter au site www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant le code d'accès habituel si vous détenez vos actions au nominatif pur ; si vous détenez vos actions au nominatif administré, en utilisant le numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de votre formulaire de vote papier pour l'actionnaire détenant ses titres au nominatif administré.

Une fois connecté sur le site Sharinbox, les titulaires d'actions au nominatif devront suivre les instructions dans leur espace personnel. Au niveau de la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Répondre » de l'encart « Assemblées Générales » puis sur « Participer ». Vous serez alors automatiquement redirigé(e) vers le site de vote VOTACCESS

B- Pour les actionnaires inscrits au porteur

Vous devrez vous renseigner auprès de votre établissement teneur de compte pour savoir s'il est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

a) Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire au porteur est connecté au site VOTACCESS :

Vous devrez vous identifier sur le portail Internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Société de la Tour Eiffel et suivre les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

b) Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS :

Vous pouvez désigner ou révoquer un mandataire par voie électronique en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : assemblees.generales@sgss.socgen.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : les nom, prénom, adresse et références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué. Vous devrez ensuite demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres d'envoyer une confirmation au Service des Assemblées de Société Générale.

Le site VOTACCESS sera ouvert du 8 avril 2022 à 9h00, au 28 avril 2022, veille de l'Assemblée à 15h00, heure de Paris.

Il est recommandé aux actionnaires disposant de leurs codes d'accès, de ne pas attendre les derniers jours pour exprimer leur mode de participation à l'Assemblée, afin d'éviter d'éventuels engorgements du site internet.

Comment remplir le formulaire ?

A retourner

- à l'aide de l'enveloppe T jointe à la présente Convocation si vos titres sont au nominatif,
- à l'intermédiaire financier teneur du compte titres si vous êtes un actionnaire au porteur.

Si vous désirez assister à l'Assemblée, cochez la case.

La présence à l'Assemblée n'étant pas possible, vous pouvez choisir entre trois options en cochant la case correspondante :

- je vote par correspondance
- je donne pouvoir au président de l'Assemblée.
- je donne pouvoir à une autre personne.

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso du formulaire. *Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side of the form.* Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire *I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form*



11-13 Avenue de Friedland
75008 PARIS
AU CAPITAL DE EUR 82.948.700
572 182 269 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 29 AVRIL 2022 à 09h30

Salons Hoche
9 Avenue Hoche
75008 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nominatif / Registered

Porteur / Bearer

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. *On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.*

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée *I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting*
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	B
Non / No									Oui / Yes	
Abs.									Abs.	
11	12	13	14	15	16	17	18	19	C	D
Non / No									Oui / Yes	
Abs.									Abs.	
21	22	23	24	25	26	27	28	29	E	F
Non / No									Oui / Yes	
Abs.									Abs.	
31	32	33	34	35	36	37	38	39	G	H
Non / No									Oui / Yes	
Abs.									Abs.	
41	42	43	44	45	46	47	48	49	J	K
Non / No									Oui / Yes	
Abs.									Abs.	

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque. *CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.*

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1) *Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)*

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de signer et dater.

Inscrivez ici : vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent.

En cas de vote par correspondance, **votez sur les résolutions agréées par le Conseil d'administration**

- Vous votez **OUI** à une résolution en laissant vide la case correspondant à cette résolution
- Vous votez **NON** à une résolution ou **vous abstenez en noircissant** la case du numéro correspondant à cette résolution.

En cas de vote par correspondance, vous pouvez exprimer **votre vote sur les amendements ou les résolutions nouvelles** présentés durant l'assemblée.

En cas de vote par correspondance, vous pouvez exprimer **votre vote sur les résolutions non agréées par le Conseil d'administration** qui seraient éventuellement présentées par un actionnaire dans le délai légal précédant l'assemblée.

Cochez la case correspondante et signer le formulaire après avoir complété le nom et l'adresse de votre mandataire.

Exposé sommaire

1. Un nouvel exercice dans un contexte de crise sanitaire et de perspective de changement climatique

Dans le contexte de poursuite de l'épidémie de la Covid-19, la Société de la Tour Eiffel a continuellement cherché à assurer la sécurité et la santé de ses équipes, locataires, clients, prestataires et fournisseurs. Le processus d'évaluation des impacts de la crise a été mis à jour de façon régulière et des adaptations opérationnelles ont été réalisées en fonction des directives gouvernementales. Les dispositions mises en place ont visé principalement à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des immeubles, ainsi que la poursuite de l'activité du Groupe en ayant recours au télétravail.

Au 31 décembre 2021, les impacts de cette crise pour le Groupe sont une nouvelle fois estimés comme étant limités au regard de l'activité et de la typologie des immeubles tertiaires.

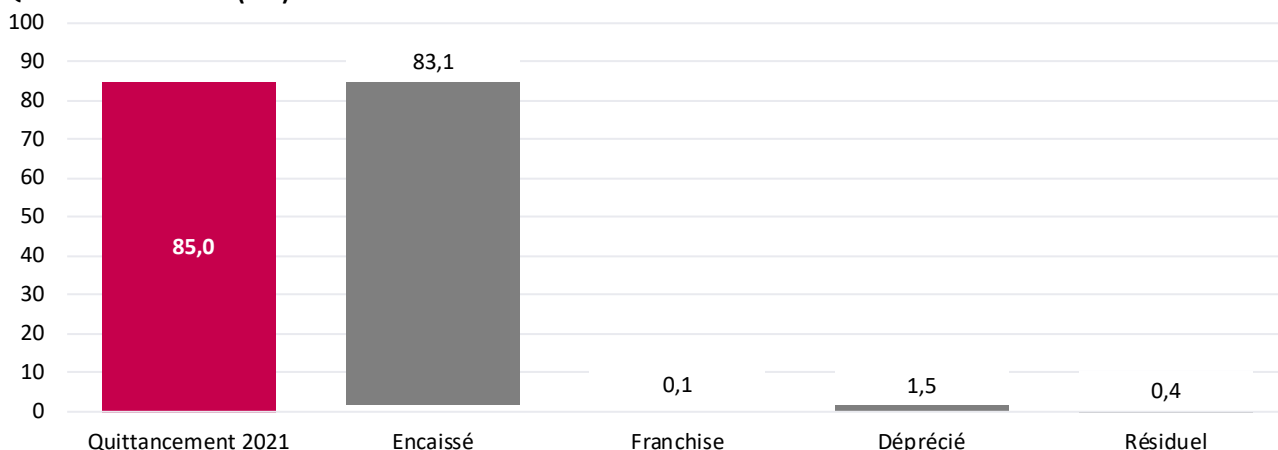
La gestion de la crise sanitaire illustre la capacité d'évaluation des risques et d'adaptation de la Société de la Tour Eiffel en conformité avec ses engagements pris dans le cadre de la Responsabilité Sociale et Environnementale. Le Groupe entend mettre en œuvre cette même dynamique dans le cadre de sa gestion des conséquences du changement climatique. A court terme, l'exposition actuelle de la Société apparaît comme limitée compte tenu de la typologie et la localisation géographique du patrimoine et des contraintes réglementaires applicables.

2. Sécurisation des loyers

A la date de ce communiqué, sur un total de 85,0 M€ de loyers quittancés en 2021, 97,8 % ont déjà été encaissés. Cette performance est le fruit du modèle de gestion immobilière et locative internalisée conjuguant sélection rigoureuse et proximité des locataires pour construire une base locative de qualité.

Le suivi du risque locatif sur la base des notations Coface et Credit Safe continue d'indiquer que plus de 80 % de la base locative est constituée de locataires appartenant aux deux meilleures catégories (risque faible ou très faible), témoignant de sa résilience.

Quittancement 2021 (M€)



3. Activité locative soutenue dans un marché sous forte contrainte

16,3 M€ de loyers annualisés ont fait l'objet d'accords au cours de la période dont 8,9 M€ de nouveaux baux signés et 7,4 M€ renouvelés. Marqué par le départ fin 2021 d'Altran à Vélizy, l'annonce du départ en 2022 de Poste Immo à Montrouge et par une réduction significative de surfaces de Yokogawa à Vélizy au cours de l'exercice, le solde net de l'activité locative ressort à -2,0 M€ en loyers annualisés.

Dans un marché hyper compétitif, marqué par la crise sanitaire et des temps d'études de projets allongés de la part d'utilisateurs, ce sont 87 900 m2 qui ont fait l'objet de signatures. Parmi ces succès locatifs, il convient de distinguer les

signatures de 5 060 m² avec NXO sur le Citizen à Rueil-Malmaison, de 4 860 m² avec Technic Atome sur le Parc d'Aix-en-Provence et de 1 000 m² avec M2DG à Paris Enghien. En outre, l'Inseec, Volvo et Sogitec renouvellent leur engagement respectivement sur 7 440 m² à Bordeaux, sur 3 020 m² dans le Parc Eiffel Nanterre Seine et sur 4 755 m² à Suresnes.

Au 31 décembre 2021, le taux d'occupation financier (EPRA) s'établit à 75,6 % (vs. 81,4 % à fin 2020) et la durée moyenne des baux et leur période ferme ressortent respectivement à 5,5 ans et 3,0 ans (à comparer à 5,0 et 2,6 ans à fin 2020). Retraité de la vacance provoquée, ce taux d'occupation ressort à 81,5 %.

Les loyers annualisés au 31 décembre 2021 sont de 84 M€ contre 96 M€ au 31 décembre 2020.

La situation locative compte au 31 décembre 2021 près de 560 baux et fait apparaître que 40 % des loyers globaux sont sécurisés par 20 locataires de premier plan.

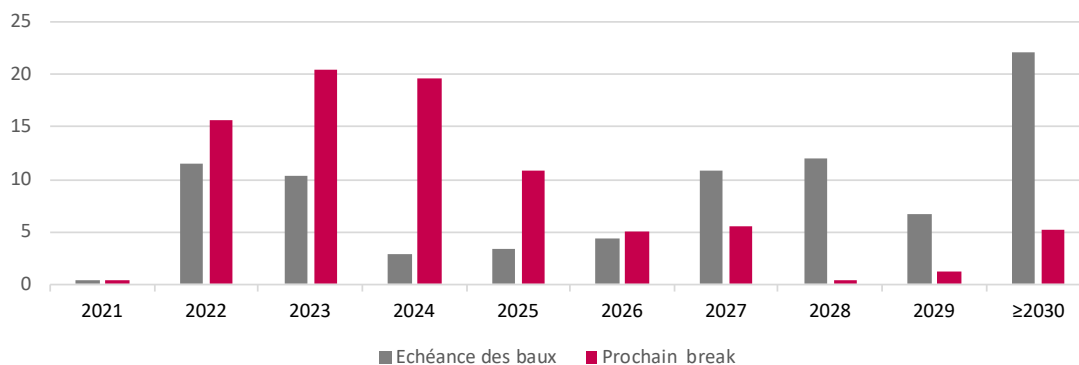
Au 31 décembre 2021, la base locative du Groupe se détaille de la façon suivante :

Locataires	Loyer annualisé	%
Autres locataires	51,0	60%
SNCF*	3,7	4%
C&S	2,5	3%
Air Liquide	2,3	3%
Ministère de l'Intérieur	2,2	3%
Orange	2,1	2%
La Poste	1,9	2%
SCI S.A.M	1,9	2%
Baxter	1,8	2%
Pôle emploi*	1,7	2%
ZF MOBILITY (Automotive Trw)	1,5	2%
TESSI*	1,4	2%
INSEEC	1,3	2%
CAT	1,3	2%
CMN	1,3	2%
CNTFE (Rectorat de Versailles)	1,3	1%
IBM	1,2	1%
CPS	1,1	1%
Sogitec Industries	1,0	1%
NXO	0,9	1%
France TELEVISION	0,9	1%
Total	84,4	100%

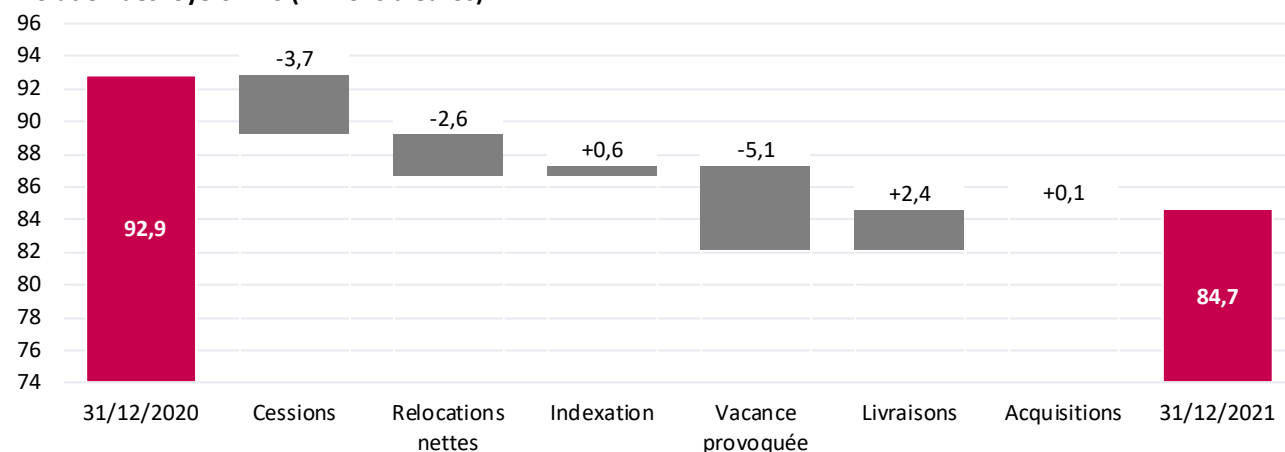
(*) Multisites

La durée moyenne des baux et leur période ferme s'établissent respectivement à 5,5 ans et 3,0 ans (à comparer à 5,0 et 2,6 ans à fin 2020).

Échéance des baux du portefeuille (en millions d'euros de loyers)



Evolution des loyers IFRS (millions d'euros)



4. Cessions, Investissements et Développements

Cessions

Malgré le ralentissement constaté sur le marché de l'investissement en général et la situation spécifique des actifs résiduels en vente, souvent situés dans des marchés peu liquides, le Groupe a finalisé son plan de cession 2019. Ainsi ce sont 8 actifs qui ont été cédés en 2021 pour 79 M€ et 2 pour 27 M€ tout début 2022, à des prix en ligne avec les dernières valeurs d'expertise.

Poursuite de la politique d'investissement

Au cours de l'année, la Société de la Tour Eiffel achève son plan de développement 2019 avec 3 livraisons. Ces projets représentent 20 M€ d'investissements, et 1,6 M€ de loyers annualisés potentiels dont 1,1 M€ ont déjà été sécurisés avec des signatures à Bord'eau Village, projet mixte de bureaux et commerces situé sur les quais de la Garonne (Now Coworking, Boardriders) et au Kremlin-Bicêtre (Louvre Hotels). Le deuxième bâtiment du Hashtag à Lille, bureaux livrés en avril, est en cours de commercialisation.

L'année 2021 a aussi vu la prise à bail effective dans le calendrier initialement défini de l'emblématique développement d'Orsay avec l'entrée dans les lieux d'IBM et de la Communauté Paris Saclay pour plus de 12 000 m² au global et des loyers annualisés de 2,3 M€.

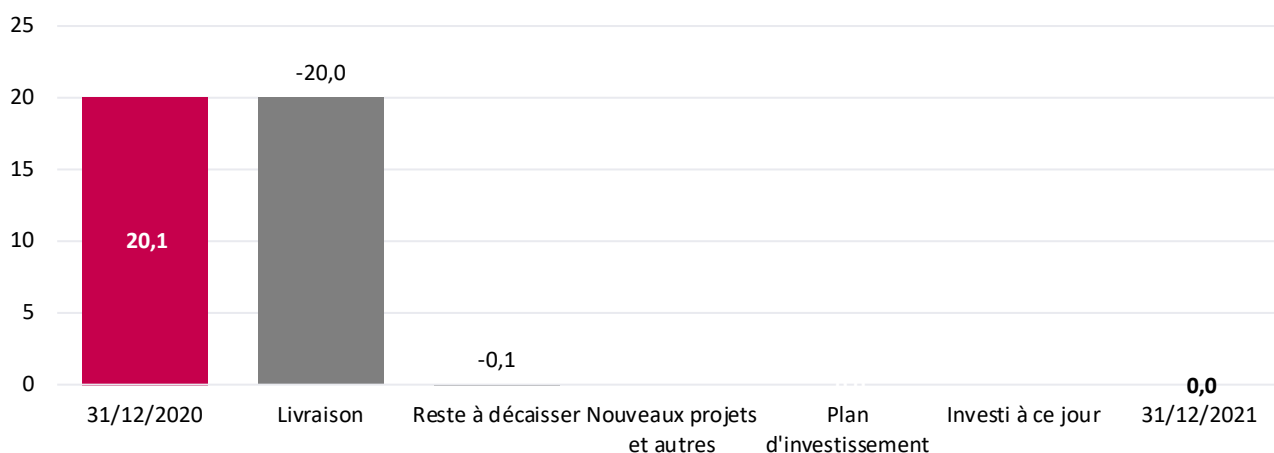
Comme annoncé, le Groupe profite des libérations des sites de Lyon Dauphiné et de Puteaux Sol'R (précédemment Olympe) pour les redévelopper. C'est ainsi qu'à Lyon, un permis de construire pour le développement d'un immeuble de bureaux de 5 000 m² et de co-living de 5 500 m² a été déposé puis obtenu début 2022. Ce dernier est sécurisé par la signature d'un BEFA de 12 ans avec un opérateur spécialisé. A Puteaux, sur les quais de Seine, le groupe a obtenu l'agrément et déposé un permis de construire pour la construction d'un immeuble de bureaux de 9 700 m². Ce permis a été obtenu fin décembre 2021.

Concernant le site d'Aubervilliers, récemment libéré également, une opération de redéveloppement est à l'étude, compte tenu de la spécificité du site et des discussions en cours. Dans l'intervalle, le site accueillera dans les prochains mois pour une occupation temporaire de 2 ans Poush, le premier incubateur d'artistes en France, et deviendra un lieu innovant, créatif et culturel au service du rayonnement d'Aubervilliers et du Grand Paris.

Sur le Parc du Golf à Aix-en-Provence un permis de construire a été obtenu et purgé pour la construction d'un immeuble de bureaux d'une surface de 3 900 m² en cours de commercialisation. Enfin, à Bobigny, le Groupe a fait l'acquisition d'un terrain, mitoyen à celui déjà détenu par la foncière, permettant le redéveloppement de son foncier avec un projet de logistique urbaine.

Ces cinq projets représentatifs de la stratégie de création de valeur de la foncière viendront compléter le plan de développement une fois l'ensemble des autorisations administratives obtenues. Au total, ce sont 5,8 M€ de loyers potentiels qui sont consacrés à la vacance provoquée.

Déroulement du plan d'investissement (M€)



5. Le patrimoine

Au 31 décembre 2021, la valeur du patrimoine s'élevé à 1 797 M€, pour 81 % de bureaux (1 462 M€), 10 % de locaux d'activité / logistique (174 M€), 7 % à usage mixte (123 M€), 2 % de commerce (30 M€) et de manière encore marginale en résidentiel géré (7 M€). Ce patrimoine se situe en totalité en France, dont 76 % dans le Grand Paris (1 371 M€). Dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité du patrimoine, 80 % fait l'objet d'une certification attestant de sa performance environnementale.

L'évolution du patrimoine

Le patrimoine du Groupe s'établit à 1 797 M€, hors droits de mutation et frais et se compose comme suit :

Evolution de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2021 par typologie d'actifs (nouveau format)

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Bureaux	1 462,3	1 555,8	n.a.
Activité / Logistique	174,5	173,1	n.a.
Mixte	123,1	98,6	n.a.
Résidentiel géré	7,3	7,5	n.a.
Commerce	29,9	31,0	n.a.
Total	1 797,1	1 866,0	n.a.

Evolution de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2021 par typologie d'actifs (ancien format)

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Bureaux	1 669,7	1 694,7	1 627,0
Mixte	79,2	69,3	67,8
Autres	48,2	102,0	165,3
Total	1 797,1	1 866,0	1 860,1

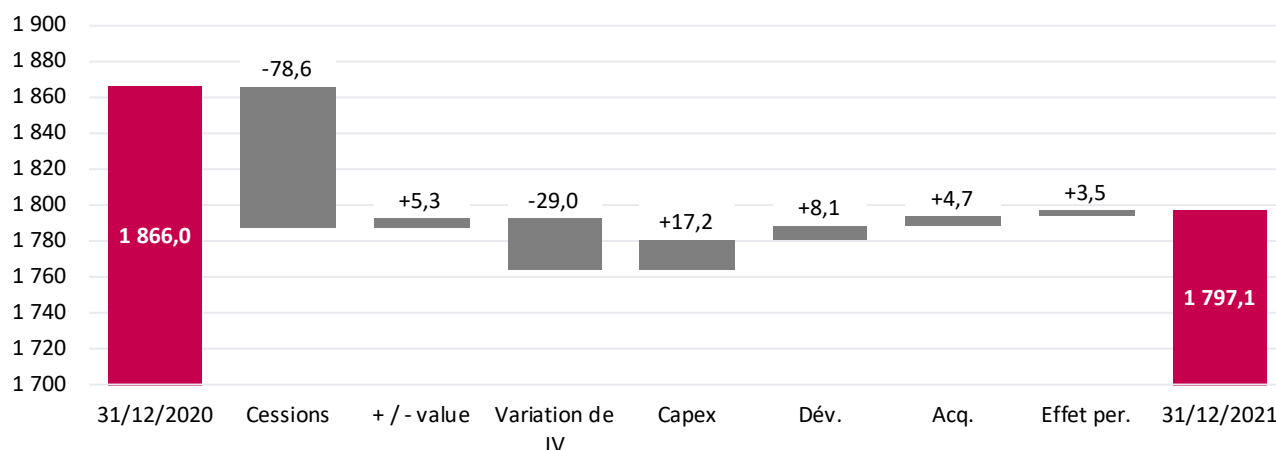
Evolution de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2021 par secteur géographique (nouveau format)

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Grand Paris	1 371,4	1 422,1	n.a.
Région	425,6	443,9	n.a.
Total	1 797,1	1 866,0	n.a.

Evolution de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2021 par secteur géographique (ancien format)

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Grand Paris	1 365,1	1 404,2	1 352,9
Régions à Potentiel	383,8	359,8	341,9
Autres	48,2	102,0	165,3
Total	1 797,1	1 866,0	1 860,1

Evolution du patrimoine à la Juste-Valeur (Hors-Droits) (millions d'euros)

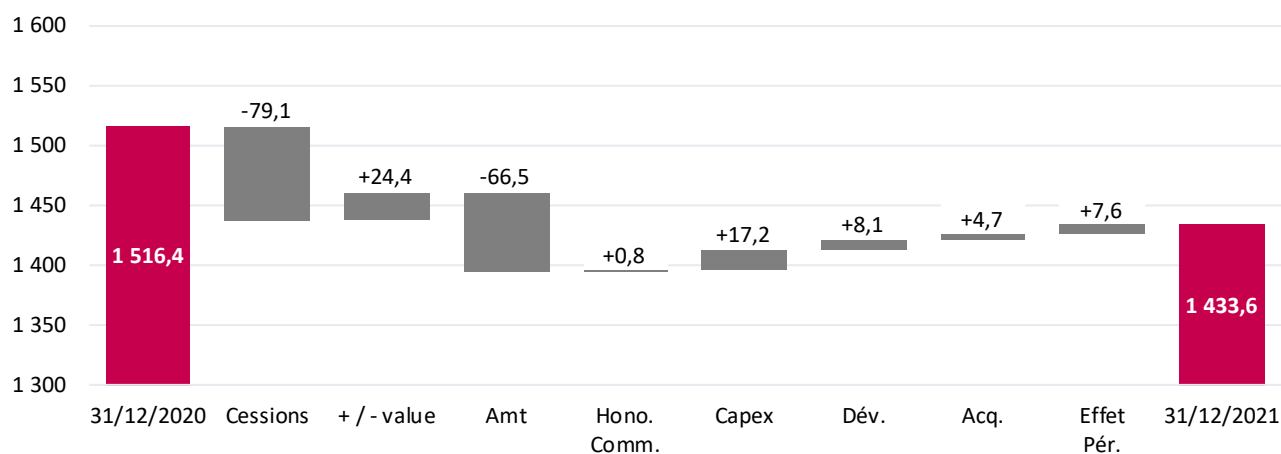


Au 31 décembre 2021 les experts indépendants estiment que la valeur locative de marché de la totalité du patrimoine est de 116,1 M€, pour une valeur droits inclus de 1 916 M€, soit un rendement effectif potentiel de 6,1 %.

En septembre 2021, la Société a fait l'acquisition d'un immeuble de bureaux de 1 754m² à Orvault (44).

En décembre 2021, la Société a fait l'acquisition de 50% du capital de la société Montigny Ampère pour porter sa participation à 100% du capital et intégrer ainsi dans son patrimoine un immeuble d'activité de 9 861 m².

Evolution du patrimoine au coût amorti (millions d'euros)



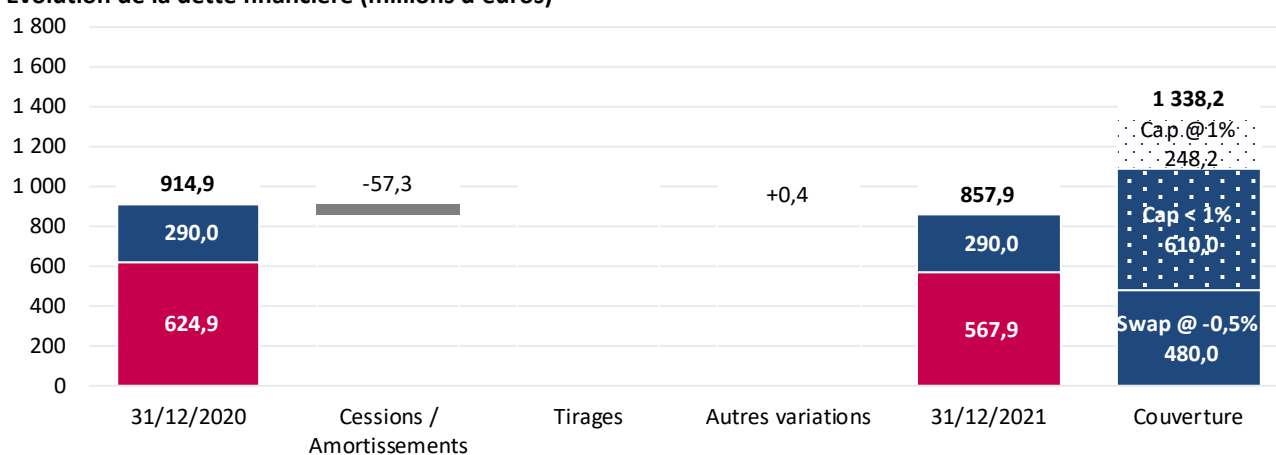
6. Ressources financières

Financement et instruments de couverture

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas mis en place de nouveau financement et a procédé au remboursement d'emprunts pour un montant de 59,6 M€ dont 55,2 M€ par anticipation.

Par ailleurs, en date du 10 décembre 2021, la convention de trésorerie entre la SMABTP et la Société portant sur un montant total maximum de 350 M€ a été renouvelée pour une durée de 5 ans.

Evolution de la dette financière (millions d'euros)



En décembre 2020, le Groupe a souscrit à trois swaps pour un nominal de 480 M€ à un taux fixe de -0,5030 % contre Euribor 3M, sur 4 ans (soit jusqu'au 31/12/2024), rendant certaines options inutiles. L'augmentation des taux d'intérêt à fin 2021 a conduit le groupe à saisir une opportunité de vendre une partie des options pour un nominal de 250 M€ et un montant de 1,0 M€, générant une plus-value financière.

Endettement et ratio LTV

La dette financière brute s'élève à 857,9 M€ au 31 décembre 2021 contre 914,9 M€ au 31 décembre 2020.

Le montant de la dette financière nette, obtenu en déduisant de la dette financière brute la trésorerie issue des différentes filiales du Groupe, s'élève à 679,3 M€ à fin 2021 contre 727,6 M€ à fin 2020 :

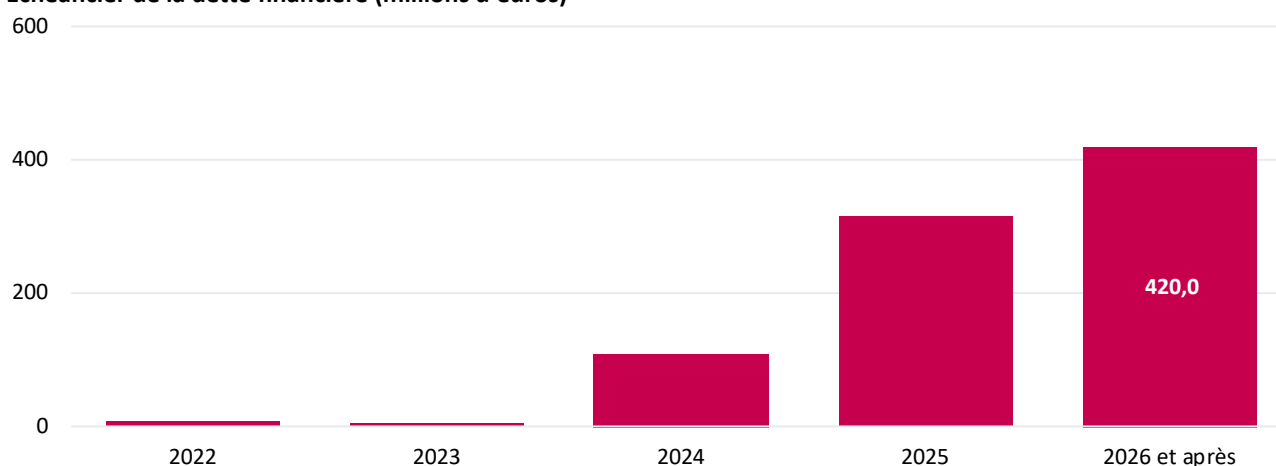
Structure de l'endettement

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Dette bancaire brute	857,9	914,9	962,3
Trésorerie	(178,5)	(187,2)	(50,3)
Dette bancaire nette	679,3	727,6	912,0

L'encours moyen de la dette en nominal s'est élevé à 889 M€ en 2021 contre 956 M€ en 2020. Le taux d'intérêt moyen était de 1,74 % contre 1,84 % au cours de l'exercice précédent.

Le niveau d'endettement du Groupe au 31 décembre 2021 représente 37,8 % du patrimoine dont la valeur est de 1 797,1 M€, contre 39,0 % au 31 décembre 2020.

Echéancier de la dette financière (millions d'euros)



La maturité moyenne de la dette bancaire passe à 4,1 ans au 31 décembre 2021 contre 5,0 ans au 31 décembre 2020.

Les ratios d'endettement sont résumés dans le tableau ci-après :

Ratios d'endettement

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Valeur du Patrimoine (HD)	1 797,1	1 866,0	1 860,1
Dette financière nette	679,3	727,6	912,0
Dette financière nette / Juste Valeur portefeuille (LTV)	37,8%	39,0%	49,0%

Ratios de financement

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Coût moyen de la dette	1,74%	1,84%	2,07%
Emprunt à taux fixe ou capé	190%	190%	138%
Maturité de la dette (année)	4,1	5,0	5,9

Ratios de covenants bancaires :

Les ratios financiers que le Groupe s'est engagé à respecter au titre de ses financements bancaires sont résumés dans le tableau comparatif ci-après, par établissement bancaire prêteur :

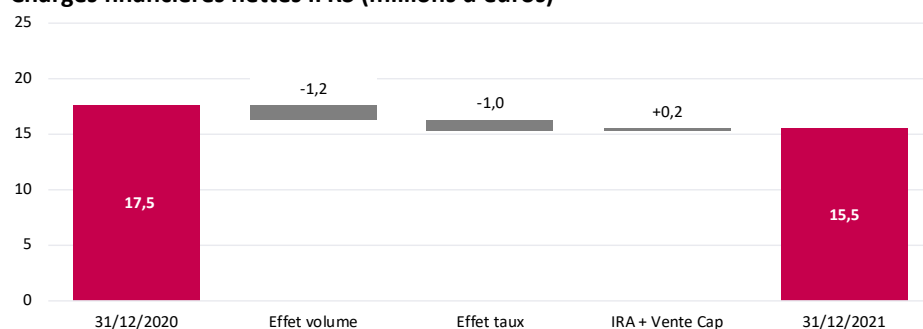
Financement et principaux covenants bancaires au 31/12/2021

en M€	Encours	LTV - maxi- mum	ICR - mini- mum	DSCR - mini- mum	Dette sécu- risée	Patri- moine libre	LTV	ICR / CFF	DSCR	Dette sécu- risée	Patri- moine libre	Taux	Éché- ance	Nature du financement
EURO PP 2015	200,0	55%	2x	na	na	na	37,8%	4,4x	na	na	na	fixe 3,30%	15/07/2025	Corporate
EURO PP 2017	90,0	55%	2x	na	na	na	37,8%	4,4x	na	na	na	fixe 2,98%	19/07/2027	Corporate
RCF Natixis	0,0	50%	2x	na	< 20%	> 500 M€	37,8%	3,6x	na	2,0%	1 684,6	E3M + 110bps	11/12/2024	Corporate (RCF)
RCF Pool CADIF 2017	100,0	50%	2x	na	< 20%	> 500 M€	37,8%	3,6x	na	2,0%	1 684,6	E3M + 100bps	06/04/2024	Corporate (RCF)
RCF Pool CADIF 2018	100,0	50%	2x	na	< 20%	> 500 M€	37,8%	3,6x	na	2,0%	1 684,6	E3M + 100bps	06/07/2025	Corporate (RCF)
TL Pool BNPP/SG 2019	330,0	50%	2x	na	< 20%	> 1 000 M€	37,8%	3,6x	na	2,0%	1 684,6	E3M + 170bps	23/10/2026	Corporate
Ligne de Crédit SMA	0,0	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	fixe 3,00%	21/11/2026	Corporate
Finance_ sécurisés	37,9	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	E3M + 130-225bps	na	Sécurisé
Total Dette Bancaire	857,9													

Le niveau des ratios de covenants bancaires au 31 décembre 2021 est conforme aux engagements du Groupe au titre de ses contrats de financement.

Le Groupe a la capacité de faire face à ses engagements financiers et ses décaissements dans le cadre de son activité pour les prochains 12 mois.

Charges financières nettes IFRS (millions d'euros)



Compte tenu des perspectives haussières des marchés de taux d'intérêts, le Groupe a enregistré en Autres produits financiers en 2021 une augmentation de la juste valeur des instruments de couverture (CAP et swaps) de 5,7 M€.

7. Cash-Flow Courant et Résultat IFRS

Cash-flow Courant et Résultat EPRA

Cash-Flow Courant

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Loyers bruts cash	82,7	88,2	93,6
Charges récurrentes sur immeubles	(15,8)	(11,6)	(10,9)
Frais généraux récurrents	(13,3)	(14,0)	(14,4)
Intérêts financiers versés	(26,1)	(24,5)	(21,3)
Cash-flow courant	27,5	38,0	47,1
Charges sur paiement en action	(0,6)	(0,8)	(0,4)
TSDI	10,6	6,9	2,6
Impact IFRS 16	0,8	0,8	0,8
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges	(3,1)	(1,1)	(1,2)
Franchises et travaux preneur	0,8	(0,2)	3,4
Divers courant	1,8	2,8	(2,3)
Frais de projets abandonnés	-	-	-
Résultat EPRA	37,7	46,4	50,0
TSDI	(10,6)	(6,9)	(2,6)
Résultat EPRA ajusté du coût des TSDI pour le calcul du résultat EPRA par action	27,1	39,5	47,3
Nombre moyen d'actions (hors autocontrôle)	16 581 216	16 543 995	16 150 556
Cash-Flow courant par action (€)	1,66	2,30	2,91
Cash-Flow courant par action ⁽¹⁾ (€)	1,64	2,38	2,92

(1) Dans le résultat EPRA par action, le coût des TSDI est réintégré.

A périmètre constant et hors vacance provoquée, les revenus locatifs bruts baissent de -2,2 %. Au global, ils sont en diminution de -8,8 % pour s'établir à 84,7 M€, en raison des cessions et de la vacance provoquée. Les revenus locatifs nets des charges diminuent de -15,2 %, en ligne avec l'évolution du taux d'occupation.

Le résultat d'exploitation courant ressort à 51,4 M€ (vs. 61,2 M€). Le recul des revenus locatifs est en partie compensé par de moins fortes provisions sur les loyers et charges refacturables (-3,3 M€ vs. -4,9 M€) et la réduction des frais de fonctionnement (+0,9 M€).

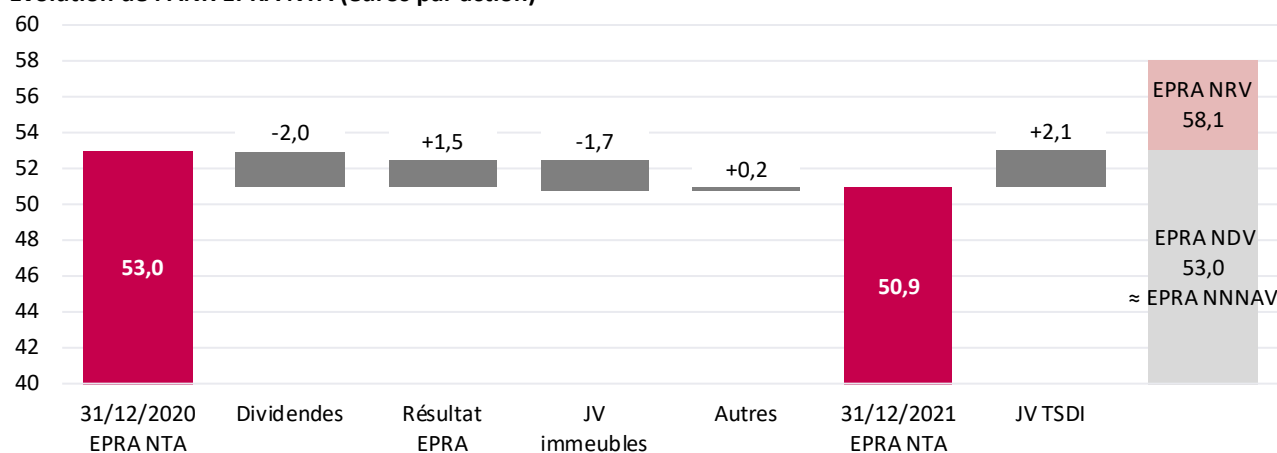
Les frais financiers s'élèvent à 15,5 M€ (vs. 17,5 M€), reflétant un coût de financement amélioré et des remboursements anticipés d'emprunts. Le taux d'intérêt moyen de l'endettement ressort à 1,7 % (vs. 1,8 %), soulignant la performance du refinancement de 330 M€ (opéré en octobre 2019) qui bénéficie de conditions financières bonifiées grâce au ratio LTV ramené en dessous de 40 % depuis l'émission des 180 M€ de TSDI en juin 2020.

Après prise en compte des autres produits et charges, impôts et résultats des sociétés mises en équivalence, le résultat EPRA (résultat net courant) ressort à 37,7 M€, soit 1,64 € par action.

En réintégrant l'ensemble des ajustements de retraitements EPRA (dotations, résultat de cession, variations de valeur des instruments financiers), le résultat net consolidé s'élève à 2,8 M€ contre 10,7 M€ en 2020.

Le Cash-Flow Courant s'élève pour la période à 27,5 M€ soit 1,66 € par action, contre 2,30 € en 2020.

Evolution de l'ANR EPRA NTA (euros par action)



9. Distribution 2021 et Perspectives

Dividende de 1,5 € par action

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires un dividende de 1,5 € par action versé en numéraire en ligne avec le Cash-Flow Courant par action et reflétant à la fois la situation locative, l'exécution de la fin du plan de cession et la mise en redéveloppement de plusieurs sites. Le dividende correspond à un rendement de 5,0 % et 5,3 % calculés respectivement sur la moyenne des cours de 2021 ainsi que sur le cours de clôture du dernier jour de l'exercice 2021. Ce montant équivaut à une distribution de 90,5 % du Cash-Flow Courant 2021 et 91,7 % du résultat EPRA.

Une gouvernance renouvelée

Fort de l'achèvement de la consolidation entreprise post fusion avec Affine, le Groupe s'est doté d'une nouvelle gouvernance afin de poursuivre son développement tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux des marchés immobiliers. Cette gouvernance, trait d'union entre la première étape de croissance qui a suivi la prise de contrôle par le Groupe SMA BTP et les nouvelles orientations qui s'amorcent avec une feuille de route approuvée par le conseil d'administration en février 2022, est constituée de :

- Patrick Bernasconi nommé Président du Conseil d'administration en février 2022, administrateur de la foncière depuis 2014 et également Président de SMAvie BTP depuis janvier 2014 ;
- Christel Zordan, qui a pris ses fonctions de Directrice Générale en novembre 2021 ;
- Bruno Meyer, renouvelé Directeur Général Délégué en juillet 2021.

Vers une adaptation du patrimoine aux enjeux sociétaux et immobiliers actuels

La crise sanitaire actuelle a accéléré la vitesse de propagation des changements sociétaux apparus ces dernières années. De nouvelles aspirations se manifestent et conduisent les Français à revoir leurs choix de vie au profit d'un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle. En phase avec ces évolutions, les grandes métropoles font la promotion d'un modèle urbain innovant (la ville du quart d'heure) et renforcent leur fondamentaux et leur attractivité. Elles deviennent naturellement de nouveaux gisements de valeur permettant également de diversifier le risque tout en améliorant le rendement.

Les besoins des populations évoluent. Les nouveaux modes de consommation guident la demande en actifs logistiques, et le vieillissement de la population celle des résidences sénior. De même, l'augmentation significative de la population d'étudiants met le marché de la résidence étudiante, essentiellement géré par un parc privé souvent non adapté, sous forte tension. En recherche de l'optimisation de l'espace, du temps, des consommations énergétiques, et de la mutualisation des services, la mixité se construit à l'échelle des villes, des quartiers mais aussi des bâtiments.

C'est en amorçant sa nouvelle feuille de route que la Société de la Tour Eiffel s'inscrit dans ces courants majeurs. A travers l'adaptation de son patrimoine, elle prévoit d'élargir sa capacité à saisir des opportunités de rendement en se positionnant, bien entendu sur des bureaux, mais également sur des locaux d'activité / logistique urbaine, des parcs d'activités, du résidentiel géré et des actifs mixtes. Cette diversification choisie se reflètera aussi par la recherche d'une plus grande présence dans les grandes métropoles régionales. La Société restera alignée avec son cœur de métier en visant un patrimoine localisé pour les 2/3 dans le Grand Paris. L'objectif de diversification hors bureau est fixé à un tiers du portefeuille.

Cette évolution de la Société s'appuiera sur plusieurs leviers que constituent les arbitrages d'immeubles devenus inadaptés aux enjeux du Groupe, les développements endogènes identifiés et à venir, l'amélioration des performances environnementales des immeubles et des investissements sur des actifs en phase avec leur marché. La phase de transition, qui vient s'ajouter aux sujets déjà identifiés, impliquera une certaine compression des revenus locatifs dans les prochaines années avant de faire bénéficier à plein de ce nouveau modèle. Cela permettra, à terme, de reconstituer les cash-flows en améliorant le taux d'occupation et le taux de marge se traduisant par une plus grande capacité distributive et le retour à une croissance durable.

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés consolidés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus locatifs bruts	84,7	92,9	97,0
Résultat net (Part du Groupe)	2,8	10,7	1,4
Résultat EPRA (Résultat net courant – (Part du Groupe))	37,7	46,4	50,0
Cash-flow courant	27,5	38,0	47,1
Cash-flow courant par action (€)	1,7	2,3	2,9
Résultat EPRA par action (€)	1,6	2,4	2,9
Valeur du patrimoine en juste valeur (HD)	1 797,1	1 866,0	1 860,1
Valeur du patrimoine au coût amorti	1 433,6	1 516,4	1 545,3
Taux d'occupation financier EPRA	75,6%	81,4%	82,1%
Dette financière nette	679,3	727,6	912,0
Taux moyen de la dette	1,7%	1,8%	2,1%
LTV	37,8%	39,0%	49,0%
ANR NTA (€/action)	50,9	53,0	52,2
ANR EPRA triple net (€/action)	53,0	55,0	54,2

Comptes consolidés au 31/12/2021

Bilan consolidé Actif

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	522	162
Immobilisations corporelles	765	1 249
Immeubles de placement	1 371 363	1 416 178
Immeubles de placement en cours de construction	33 884	85 427
Droits d'utilisation de l'actif loué	14 341	15 357
Actifs financiers	8 929	4 842
Impôt différé actif	392	864
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	1 430 196	1 524 078
Clients et comptes rattachés	40 447	49 656
Autres créances et comptes de régularisation	37 713	49 917
Trésorerie et équivalents de trésorerie	178 550	187 250
TOTAL ACTIFS COURANTS	256 710	286 823
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	28 403	14 844
Droits d'utilisation des actifs destinés à être cédés	1 795	3 129
TOTAL ACTIF	1 717 103	1 828 875

Bilan consolidé Passif

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capital	82 949	82 949
Primes liées au capital	358 429	386 516
TSDI	254 792	254 739
Réserve légale	7 374	7 107
Réserves consolidées	47 317	52 276
Résultat consolidé de l'exercice	2 759	10 687
TOTAL CAPITAUX PROPRES	753 621	794 274
Emprunts et dettes financières	843 642	900 432
Obligations locatives non courantes	13 800	14 712
Passifs non courants	15 322	15 379
Provision long terme	2 080	4 174
Autres passifs financiers	358	417
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	875 201	935 113
Emprunts bancaires liés aux actifs destinés à être cédés	5 375	927
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	2 614	4 134
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)	8 879	13 496
Obligations locatives courantes	915	903
Dettes fiscales et sociales	11 773	13 494
Dettes fournisseurs et autres dettes	58 726	66 533
TOTAL PASSIFS COURANTS	88 281	99 488
TOTAL PASSIF	1 717 103	1 828 875

Compte de résultat consolidé global

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Revenus locatifs bruts	84 653	92 855
Refacturation des charges locatives	33 209	34 167
Charges locatives	(44 291)	(43 295)
Charges sur immeubles (propriétaires)	(4 683)	(2 515)
Revenus locatifs nets	68 889	81 212
Frais généraux	(6 623)	(7 011)
Impôts et taxes	(623)	(1 073)
Frais de personnel	(9 603)	(9 173)
Honoraires de gestion internalisée refacturables	3 705	3 258
Frais de fonctionnement	(13 144)	(13 999)
Dotations nettes aux amortissements	(51 796)	(48 419)
Dotations nettes aux provisions	(19 694)	(7 216)
Résultat opérationnel courant	(15 745)	11 578
Résultat de cession des immeubles de placement	28 222	15 231
Autres produits d'exploitation	3 913	4 994
Autres charges d'exploitation	(1 276)	(1 205)
Résultat opérationnel	15 113	30 598
Coût de l'endettement financier net	(15 497)	(17 542)
Autres produits et charges financiers	5 680	(1 731)
Impôts sur les résultats	(565)	(311)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1 972)	(327)
RESULTAT NET	2 759	10 687
Intérêts minoritaires	-	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	2 759	10 687
Résultat par action	0,17	0,65
Résultat dilué par action	0,17	0,64
RESULTAT NET	2 759	10 687
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	99	(47)
RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	2 858	10 640

Résultats des cinq derniers exercices

(en euros)

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	82 948 700	82 948 700	82 543 745	78 264 355	61 272 730
Nombre :					
- D'actions émises	16 587 740	16 587 740	16 508 749	15 652 871	12 254 546
- D'obligations convertibles en actions					
Chiffres d'affaires (H.T.)	48 957 618	50 505 986	53 023 208	34 812 885	35 114 820
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	38 289 819	40 359 755	15 114 287	27 037 278	28 488 114
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après - Avant dotations aux amortissements et provisions	38 289 819	40 359 755	15 114 287	27 037 278	28 488 114
impôts, - Dotations aux amortissements et participation : provisions	(8 481 939)	5 350 176	19 595 273	-16 449 831	24 676 481
Résultat distribué		5 082 667	18 615 509		36 788 097
Résultat après - Avant dotations aux amortissements et provisions	2	2	1	2	2
impôts, - Dotations aux amortissements et participation : provisions	(1)	0	1	(1)	2
Dividende attribué			1		3
Nombre de salariés	5	5	5	4	6
Montant de la masse salariale	1 834 340	1 353 332	1 372 725	1 413 124	1 049 621
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	871 029	692 305	680 915	638 050	559 985

TEXTE DES RESOLUTIONS

Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 avril 2022

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 8.481.939 euros.

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, prend acte de ce que la Société n'a engagé aucune dépense ou charge non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telle que visées à l'article 39-4 ou 39-5 dudit Code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021,

approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net part du groupe de 2,858 millions d'euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice - distribution de dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes et ayant constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par une perte de 8.481.939 euros, **décide**, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, de l'affecter en totalité sur le poste de réserve indisponible qui sera ainsi réduit à due concurrence et de procéder à une distribution d'un dividende de 1,50 euro par action à hauteur de 24.884.610 euros prélevé en totalité sur la prime d'émission qui sera ainsi ramenée à 333.544.726 euros :

	(en euros)
Résultat de l'exercice	(8.481.939)
Affectation à la Réserve indisponible (1) qui passera de 199.483.541 euros à	191.001.602
Report à nouveau antérieur	0
Affectation à la réserve légale (5%)	0
Bénéfice distribuable de l'exercice	0
Distribution prélevée sur le compte "Prime d'émission"	24.884.610(2)

(1) Montant issu des opérations de réduction du capital du 14 mai 2009.

(2) Distribution au titre de l'exercice 2021 fixée à 1,50 euro par action calculée sur la base de 16.589.740 actions composant le capital au 31 décembre 2021.

Le montant de la distribution ci-dessus a été calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2021 et est susceptible d'être modifié pour tenir compte :

- du cas où des actions nouvelles seraient émises entre le 31 décembre 2021 et la date de détachement du coupon ; et
- du cas où, lors du détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, auquel cas, le montant correspondant à la distribution non versée aux actions auto détenues demeurera affecté au compte « Prime d'émission ».

Le dividende sera mis en paiement le 15 juin 2022 et sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 13 juin 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions versées au titre des trois (3) exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	2018	2019	2020
Nombre d'actions ⁽¹⁾	15.642.876	16.508.749	16.589.740
Distribution par action	3 €	2 €	2 €
Distribution totale payée	46.928.628€	33.017.498€	33.179.480

(1) nombre d'actions ayant un droit au paiement de la distribution.

En vertu des dispositions de l'article 112 1° du Code général des impôts, ne sont pas considérées comme des revenus distribués imposables les sommes réparties au profit des actionnaires présentant le caractère de remboursement d'apports ou de prime d'émission, à condition que tous les bénéfices et réserves (provenant de bénéfices antérieurs), autres que la réserve légale, aient été auparavant répartis. Au regard des dispositions susvisées qui sont applicables à la Société, la prime d'émission remboursée n'est pas considérée comme un revenu imposable.

Sur la base du nombre d'actions ayant droit au dividende au 31 décembre 2021, le montant de la distribution prélevée sur la prime d'émission, exonéré d'impôt sur le revenu, s'élève à la somme de 1,50 euro par action.

Il est par ailleurs rappelé que les actions de la Société ne sont plus éligibles au PEA (Plan d'Epargne en Actions), la loi de finances pour 2012 ayant supprimé la possibilité d'inscrire les titres de SIIC sur un PEA à compter du 21 octobre 2011.

Les actions de la Société qui figuraient au 21 octobre 2011 dans un PEA peuvent toutefois y demeurer et continuer à bénéficier du régime d'exonération de l'impôt sur le revenu applicable aux produits de ces actions logées dans ledit PEA.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce – constat de l'absence d'une convention nouvelle

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes

mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

approuve les conclusions dudit rapport et prend acte purement et simplement du fait qu'aucune convention ni aucun engagement nouveau, non déjà soumis au vote de l'Assemblée Générale, n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.

Cinquième résolution - Renouvellement de Bibiane de Cazenove, en qualité d'administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'administrateur de Bibiane de Cazenove vient à expiration ce jour,

décide de renouveler Bibiane de Cazenove, née le 19 septembre 1958 à Châtillon-en-Michaille (01200), de nationalité française, demeurant 5, rue Pierre Brossolette, 92300 Levallois-Perret, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois (3) années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Bibiane de Cazenove a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sixième résolution - Renouvellement de La Mutuelle Générale en qualité d'administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'administrateur de La Mutuelle Générale vient à expiration ce jour,

décide de renouveler La Mutuelle Générale, dont le siège social est situé 1-11, rue Brillat-Savarin, 75013 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 775 685 340 RCS Paris, en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La Mutuelle Générale a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution- Renouvellement de SMA SA en qualité d'administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration

décide de renouveler SMA SA, dont le siège social est situé 8, rue Louis Armand, 75015 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 332 789 296 RCS Paris, en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SMA SA a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Huitième résolution – Renouvellement de Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Public (SMABTP) en qualité d'administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'administrateur de Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Public (SMABTP) vient à expiration ce jour,

décide de renouveler Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Public (SMABTP), dont le siège social est situé 8, rue Louis Armand, 75015 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 775 684 764 RCS Paris, en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Public (SMABTP) a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Neuvième résolution - Renouvellement de Monsieur Maxence Hecquard en qualité de censeur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant que le mandat de censeur de Monsieur Maxence Hecquard vient à expiration ce jour,

décide de renouveler Monsieur Maxence Hecquard en qualité de censeur pour une durée de trois (3) années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Maxence Hecquard a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dixième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et des administrateurs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,

approuve la politique de rémunération des administrateurs et du Président du Conseil d'administration pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 telle que présentée dans le rapport précité (Document d'enregistrement universel 2021 aux paragraphes 4.4.1.1 et 4.4.1.2).

Onzième résolution – Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,

approuve la politique de rémunération de la Directrice Générale pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 telle que présentée dans le rapport précité (Document d'enregistrement universel 2021 aux paragraphes 4.4.1.1 et 4.4.1.3).

Douzième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce,

approuve la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022, présentée dans le rapport précité (Document d'enregistrement universel 2021 aux paragraphes 4.4.1.1 et 4.4.1.4).

Treizième résolution – Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, en application de l'article L.22-10-34, I du Code de commerce,

approuve le rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux comprenant les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société (Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 4.4.2.5).

Quatorzième résolution - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Didier RIDORET, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, en application de l'article L.22-10-34, II du Code de commerce,

approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Didier RIDORET, au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 4.4.2.1).

Quinzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thomas GEORGEON, Directeur Général du 1^{er} janvier 2021 au 29 avril 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, en application de l'article L.22-10-34, II du Code de commerce,

approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thomas GEORGEON, au titre de son mandat de Directeur Général du 1^{er} janvier 2021 au 29 avril 2021, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 4.4.2.3).

Seizième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Christel ZORDAN, Directrice Générale à compter du 2 novembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, en application de l'article L.22-10-34, II du Code de commerce,

approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Christel Zordan, au titre de son mandat de Directrice Générale à compter du 02 novembre 2021, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 4.4.2.2).

Dix-septième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno MEYER, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, en application de l'article L.22-10-34, II du Code de commerce,

approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno MEYER, au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 4.4.2.4).

Dix-huitième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,

autorise ce dernier, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, au règlement européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à procéder à l'achat, à faire acheter ou à vendre, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date considérée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021 dans sa vingt-deuxième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Société de la Tour Eiffel par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte reconnue par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ; et
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ce programme est également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans le cadre de tout autre objectif autorisé par la réglementation en vigueur ou toute autre pratique de marché admise ou qui viendrait à être autorisée à la date des opérations considérées. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 100.738.440 euros.

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de procéder à la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Dix-neuvième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, **donne** tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Renouvellement du mandat de Bibiane de Cazenove en qualité d'Administrateur

(cinquième résolution)

Bibiane de CAZENOVE

Administratrice

Née le 19 septembre 1958 à Châtillon-en-Michaille (01200), nationalité française

Adresse : 5, rue Pierre Brossolette- 92300 Levallois Perret

Date de nomination :

Nomination par l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 25 mai 2016 – renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2019

Année d'échéance du mandat : 2022 (assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe :

Présidente du Comité d'audit

Mandats et fonctions exercés hors groupe :

Banque CIC : Directeur Grande Clientèle Entreprise en charge du développement d'un portefeuille d'ETI dans des secteurs d'activité et domaines variés	SCI de Bénéauville : gérante d'une exploitation agricole (céréales)
SCI SUNTRAP : co-gérante	

Mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Néant

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 16

Biographie :

Bibiane de Cazenove est titulaire d'une Maîtrise de Science de Gestion de l'IAE Lyon 3 et d'un DESS de gestion Financière et Fiscalité de l'Université Panthéon Sorbonne.

Dans le groupe CIC depuis 1983 : 11 ans dans la filiale de crédit-bail mobilier Bail Equipement et 25 ans dans la Banque.

Actuellement directeur Grande Clientèle Entreprises, en charge du développement d'un portefeuille d'Entreprises de Taille Intermédiaire dans des secteurs d'activité variés. Etude de risques et accompagnement de ces contreparties pour l'octroi de tous types de financements dont opérations de crédits structurés, crédit-bail mobilier et immobilier.

En coordination avec les structures dédiées du groupe CM CIC, opérations d'IPO, banque d'investissement, dette obligataire ...

Suivi des risques, y compris opérationnels.

Développement de la collecte de ressources et de l'Epargne Salariale.

Renouvellement du mandat de la MUTUELLE GENERALE en qualité d'Administrateur

(sixième résolution)

LA MUTUELLE GENERALE

Administrateur

Siège social : 1-11 rue Brillat-Savarin 75013 Paris

SIREN 775 685 340

Représentant permanent : Monsieur Patrick SAGON

Date de nomination :

Nomination par l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 mai 2019

Année d'échéance du mandat : 2022 (assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors groupe :

Gespré Europe (SA) : Administrateur	MG Immeubles d'Exploitation (SCI) : Gérante
LMG - Immobilier de Placements (SC) : Gérante	MG Réalisations Sanitaires et Sociales (SCI) : Gérante
Société Civile Immobilière Clinique du Paris (SCI) : Gérante	LMG Conseil et Services (SAS à associé unique) : Présidente

Mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Taores (GIE) : Administrateur unique (fin en 2017)	Vacancier (SAS) : Administrateur (fin en 2019)
Mutuelles de Fonctionnaires pour la Gestion de l'Assurance Maladie – MFGAM (GIE) : Administrateur	

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 939.924

Représentant permanent de LA MUTUELLE GENERALE au Conseil d'administration : Patrick SAGON

Né le 11 août 1953 à Cepoy (45), nationalité française

Adresse : 35 rue Joseph Kessel 77330 Ozoir-la-Ferrière

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe :

Membre du Comité de nominations et des rémunérations

Mandats et fonctions exercés hors groupe :

La Mutuelle Générale (Mutuelle) : Administrateur, Président, Président du Comité des nominations, rémunérations et gouvernance et Président du Comité Editorial	Union La Mutuelle Générale (Union de groupe mutualiste) : Administrateur, Vice-Président
MG Union (Union de mutuelles) : Administrateur, Président	FNMF (Fédération régie par le Code de la mutualité) : Administrateur, Membre du Bureau
Mutaris Caution (Union de mutuelles) : Administrateur, Président	La Banque Postale Assurance Santé (SA) : Administrateur, Vice-Président du conseil d'administration et Président du Comité d'Audit et des Risques

MG Services (Union de mutuelles) : Administrateur, Président	Santé Mutuelle Services (SAS) : Administrateur
Fondation d'Entreprise La Mutuelle Générale (Fondation d'entreprise) : Administrateur, Président	SA LMG (SA) : Administrateur, Président du conseil d'administration – Directeur Général

Mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Malakoff Médéric Mutuelle (Mutuelle) : Vice- Président (fin en 2016)	LMG Assurances (SA) : Administrateur, Président Directeur Général (fin en 2018),
Mutaris (Union de groupe mutualiste) : Administrateur (fin en 2016)	Réseau des centres de santé mutualistes (Union mutualiste) : Administrateur (fin en 2019)
Malakoff Médéric-LMG (SGAM) : Président (fin en 2016)	Santé Mutuelle Services (SAS) : Président (fin en 2020)
FNMF (Fédération régie par le Code de la mutualité) : Vice-Président (fin en 2019)	

Biographie :

—

Ingénieur de formation, diplômé de l'Institut national des Télécoms, Patrick Sagon a effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Orange.

Administrateur de La Mutuelle Générale depuis 1997, il a successivement exercé les mandats de vice-Président (1999 à 2001) et de Trésorier général (2001 à 2007).

Patrick Sagon est Président de La Mutuelle Générale depuis le 27 juin 2007.

Il fut également vice-Président de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) de 2011 à 2019.

Renouvellement du mandat de SMA SA en qualité d'Administrateur

(septième résolution)

SMA SA

Administrateur

Siège social : 8 rue Louis Armand 75015 Paris

332 789 296 RCS Paris

Représentant permanent : Claire Marcihacy

Date de nomination :

Cooptation le 20 juillet 2018 ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2018 – renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2019

Année d'échéance du mandat : 2022 (assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors groupe :

SAGEVIE - Société anonyme générale d'assurance sur la vie (groupe SMA) : administrateur	SMABTP Côte d'Ivoire SA (groupe SMA) : administrateur
SOCABAT GIE (groupe SMA) : administrateur	

Mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Néant

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 86.201

Représentant permanent de SMA SA au Conseil d'administration : Claire MARCILHACY

Née le 16 avril 1960 à Paris (75015), nationalité française

Adresse : 27 rue du Général Foy 75008 Paris

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors groupe :

Responsable des études et valorisations des participations à la Direction des Investissements du Groupe SMA	Secrétaire générale de Pactinvest, société du Groupe SMA dédiée au capital-investissement
---	---

Mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Membre du comité de Surveillance de Bref Evolution

Biographie :

Claire Marcihacy a rejoint le Groupe SMA en 2006 comme analyste à la Direction des Investissements et secrétaire générale de PACTINVEST, société de capital-investissement du Groupe.

Diplômée d'HEC (1981) et d'une maîtrise de droit des affaires de l'université de Paris-Assas (1982), elle a commencé sa carrière au service Emprunts -Crédits d'EDF puis a rejoint le département d'analyse financière de Paluel-Marmont Banque et suivi la formation de la SFAF (1988).

Elle a poursuivi l'ensemble de sa carrière dans le domaine de la gestion d'actifs et a participé comme intervenant à des formations financières dans des écoles de commerce et chez First Finance.

Renouvellement du mandat de SMABTP en qualité d'Administrateur

(huitième résolution)

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Public - SMABTP

Administrateur

Société d'assurance mutuelle

Siège social : 8 rue Louis Armand 75015 Paris

775 684 764 RCS Paris

Représentant permanent : Pierre Esparbes

Date de nomination :

Cooptation le 16 octobre 2014 ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2014 – renouvelé successivement au terme des assemblées générales ordinaire des 25 mai 2016 et 28 mai 2019

Année d'échéance du mandat : 2022 (assemblée générale statuant sur les comptes 2021)

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors groupe :

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMA Vie BTP (groupe SMA) : administrateur	PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE (SICAV) : administrateur
SMA SA (groupe SMA) : membre du conseil de surveillance	S2IEM (SICAV) : administrateur
SOCIETE ANONYME GENERALE D'ASSURANCE SUR LA VIE – SAGEVIE (groupe SMA) : administrateur	BATI PREMIERE (SICAV) (groupe SMA) : administrateur
PROTEC BTP (groupe SMA) : membre du conseil de surveillance	ALG (SAS) : membre du conseil de surveillance
SMA GESTION (groupe SMA) : membre du Conseil de surveillance	SEFRI CIME ACTIVITES ET SERVICES, SAS : membre du conseil de surveillance
CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE DU BATIMENT – CGI BAT (groupe SMA) : membre du conseil de surveillance	Associé et gérant des SC (groupe SMA) :
CHATEAUX DES DEUX RIVES (groupe SMA) : président du conseil d'administration et administrateur	SC Michelet Luce
CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - CAM BTP : administrateur délégué	SAGIMMO
ACTE IARD : membre du conseil de surveillance	SCI 7 rue de Casablanca
L'AUXILIAIRE : administrateur	SC SAM BTP
BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - BTP BANQUE : membre du conseil de surveillance	SCI rue Louis Armand
SMA Belgium (groupe SMA) : Gérant	SCI Parc PN2
SMABTP COTE D'IVOIRE SA (groupe SMA) : administrateur	SCI Axe Seine
DARVA (SAS) : membre du conseil de surveillance	SCI Parc Colombes
BTP CAPITAL INVESTISSEMENTS : membre du conseil d'administration	St Jacques du Haut Pas
AQUABOULEVARD DE PARIS : administrateur	

ECOFI INVESTISSEMENTS : membre du conseil de surveillance	
---	--

Mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq dernières années :

FONCIERE 114 (groupe SMA) : administrateur - fin le 19 juin 2018	SOCIETE IMMOBILIERE VICTORIA (groupe SMA) : administrateur - fin 30 novembre 2017
SOCIETE EUROPEENNE DE LOCATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS – SELICOMI (groupe SMA) : administrateur - fin le 19 juin 2018	Gérant des SC (groupe SMA) :
	Société civile du 53-55 rue Desnouettes - fin 1 ^{er} avril 2020
	SC Le Fontane - fin 16 mars 2020

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 5.277.627

Représentant permanent au Conseil d'administration : Pierre ESPARBES

Né le 17 décembre 1973 à Versailles (78), nationalité française
 Adresse : 119 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe :

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
 Administrateur de la Fondation d'entreprise Société de la Tour Eiffel jusqu'au 24 février 2020

Mandats et fonctions exercés hors groupe :

SMABTP : directeur général	VICTORIA SEGUROS DE VIDA SA (Portugal) (groupe SMA) : administrateur
SGAM btp : directeur général	VICTORIA SEGUROS SA (Portugal) (groupe SMA) : administrateur
SMAvie BTP (groupe SMA) : directeur général	VICTORIA INTERNACIONAL DE PORTUGAL SGPS SA (Portugal) (groupe SMA) : administrateur
SMA SA (groupe SMA) : représentant permanent de SMABTP, membre du conseil de surveillance	SMABTP COTE D'IVOIRE SA (groupe SMA) : représentant permanent de SMA SA
PROTEC btp SA (groupe SMA) : président du conseil de surveillance	SELICOMI SAS (groupe SMA) : administrateur
SMA GESTION SA (groupe SMA) : représentant permanent de SMAvie BTP, membre du conseil de surveillance	FONCIERE 114 SAS (groupe SMA) : administrateur
BATI PREMIERE (SICAV), représentant permanent de SMABTP, administrateur	FONCIERE CERES SAS (groupe SMA) : administrateur
SAGEVIE (groupe SMA) : représentant permanent de SMA SA, administrateur	PACTINVEST SAS (groupe SMA) : administrateur
IMPERIO SA (groupe SMA) : administrateur	CHATEAUX DES DEUX RIVES SAS (groupe SMA) : administrateur
INVESTIMO SA (groupe SMA) : administrateur	CGI BAT SA (groupe SMA) : représentant permanent de SMABTP, membre du conseil de surveillance
ASEFA SA (Espagne) (groupe SMA) : administrateur	

Mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq dernières années :

CGI BAT SA : membre du Directoire - fin 5 décembre 2018	ALG SAS : représentant permanent de SMABTP, membre du conseil de surveillance - fin 7 novembre 2018
Action Logement Immobilier SAS : Président du Conseil d'administration et représentant permanent du MEDEF, administrateur, fin 16/12/2021	

Biographie :

Pierre Esparbes, ancien élève de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, du Centre d'Etudes Actuarielles et du Centre des Hautes Etudes d'Assurances, a intégré le Groupe SMA en 1997. Il a occupé différentes fonctions au sein du groupe dans les domaines de la gestion de sinistres, la souscription, l'actuariat et la réassurance.

En 2007, il prend le poste de DGA en charge des marchés et des risques IARD de SMABTP et en 2013, il en est nommé directeur général délégué.

Depuis mars 2018, il est directeur général de SMABTP et de SMAvie BTP.

Renouvellement du mandat de Maxence Hecquard en qualité de censeur

(neuvième résolution)

Maxence HECQUARD

Censeur

Né le 2 septembre 1960 à Rennes (35), nationalité française

Adresse : 21 rue d'Arcole, 75004 Paris

Date de nomination :

Nomination par l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2019

Année d'échéance du mandat : 2022 (assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe : Néant

Mandats et fonctions exercés hors groupe :

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS – SMABTP SAM (groupe SMA) : Adjoint du directeur des investissements
PACTINVEST (groupe SMA) : Directeur Général Délégué et administrateur
SMABTP COTE D'IVOIRE SA (groupe SMA) : représentant permanent de SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - SMABTP, administrateur
Protec btp SA (groupe SMA) : Président du comité financier
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT : représentant permanent de SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - SMABTP, administrateur
Puy du Fou Espagne : administrateur
Cerea Capital : représentant permanent de Pactinvest au conseil de surveillance
Siparex Associés : représentant permanent de Pactinvest au conseil d'administration
BTP Banque : membre du comité des risques
ELECTRUM SAS : président
Financière Tiepolo SAS : membre du comité stratégique

Mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Biographie :

Maxence Hecquard a rejoint SMABTP en 2012 en tant qu'Adjoint du Directeur des Investissements du groupe.

Diplômé d'une maîtrise de droit (Assas), d'un DEA de philosophie (Sorbonne) et de l'ESSEC, il avait commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Frinault Fiduciaire (absorbé depuis par Arthur Andersen). Il a également exercé des responsabilités financières chez Total et a évolué pendant 15 ans chez Calyon (ex Crédit Agricole Indosuez) pour en devenir Directeur au Département de la gestion des actifs dépréciés. Il a de plus mené des activités de conseil.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

A retourner à : SOCIETE GENERALE,
Service des Assemblées
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3

Concernant l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2022

de Société de la Tour Eiffel



Je soussigné/e :

Nom :

Prénom :

Domicile :

Propriétaire de..... actions nominatives de la Société de la Tour Eiffel

et/ou de actions au porteur de la Société de la Tour Eiffel,

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de Commerce,

Demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale précitée tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du même Code.

Fait à le

Signature

* Conformément à l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

Les informations contenues dans le présent dossier sont disponibles
sur le site internet de la Société de la Tour Eiffel

www.societetoureiffel.com



En couverture Immeuble KBis à Lyon © Studio Erik SAILLET, sur le verso exemple d'aménagement sur KBis

SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL SA

Société anonyme au capital de 82.948.700 euros

Siège social : 11-13 avenue de Friedland - 75008 PARIS

572 182 269 RCS PARIS